

Saisine Plan de déplacements urbains

28 janvier 2010



Contribution de Michel JOUVET

À propos de l'autorité unique de maîtrise des transports

Les récentes contributions mettent en évidence la nécessité d'une politique cohérente des transports qui déborde nécessairement le cadre des 24 communes de la communauté urbaine et il a été envisagé la création d'une autorité unique de maîtrise des transports.

Je fais à ce sujet 3 remarques principales qui ne sont peut-être pas pertinentes car je ne suis pas un expert de cette question.

1- Nous mettons en évidence la nécessité d'une politique cohérente des transports

Cette affirmation, que je partage bien évidemment, mérite d'être argumentée, car la création d'une autorité unique n'est jamais qu'un « outil pour faire quelque chose ».

Il convient donc de mieux identifier ce « quelque chose ».

Au-delà des propos généraux, le Conseil de développement gagnerait à approfondir et à mettre en évidence les incohérences majeures des dispositifs actuels en y apportant des propositions pour y remédier.

Il nous faut en effet parler du contenu de cette politique cohérente de transport avant de l'outil pour la mettre en œuvre. Ceci permettrait de mieux rendre lisible, et donc plus crédible, le propos pour les citoyens et les élus qui ne sont pas des experts de ces questions

2- Je crois aussi que nous gagnerions à préciser ce que pourrait être cet « outil ». C'est aussi un vrai débat

L'autorité unique relève pour moi par définition d'une capacité, non pas seulement à coordonner, mais à décider. La mise en œuvre des décisions de cette autorité s'impose aux différentes instances concernées.

C'est donc un lieu qui dispose d'un réel pouvoir et de compétences reconnues.

Est-ce cela que nous voulons ?

D'autres outils sont envisageables et relèvent de la coordination entre différentes instances qui décident volontairement de se concerter sans pour autant être nécessairement liées par les conclusions de cette concertation. La boîte à outil juridique pour ce faire est riche : association, syndicat d'étude, syndicat mixte... Est cela que nous voulons ?

3- Enfin ce n'est pas parce que nous créerons un outil que celui-ci sera efficient

C'est avant tout la volonté et l'engagement politique des acteurs qui le constitueront qui sont déterminants. Des exemples montrent que la France dispose déjà d'un certain nombre de Hautes autorités dont on peut s'interroger sur l'efficience.

De même ici en Loire-Atlantique de nombreux exemples montrent les limites d'instances d'étude ou de concertation.

L'ACEL aujourd'hui assure-t-elle effectivement la mise en cohérence des politiques des différentes instances qui la constituent alors que c'était la raison d'être initiale ? Il en est de même pour le syndicat d'études de l'aéroport de Notre-Dame des Landes ou l'une de ces composantes, la CCEG, conteste le bien-fondé du projet.

Ce sont deux exemples parmi beaucoup d'autres.